

ART

The letters 'ART' are rendered in a dark blue, serif font. They are positioned above a solid orange horizontal bar that is wider than the letters themselves.

*L'Autorité approuve le catalogue
d'interconnexion 2002 de
France Télécom*

30 novembre 2001

A solid blue, curved shape resembling a quarter-circle or a stylized 'C' is located in the bottom right corner of the slide.

Rappel des principes de l'interconnexion

- France Télécom, opérateur puissant, a l'obligation de proposer une offre d'interconnexion
- Cette offre se présente sous forme d'un catalogue valable pour une année
- C'est un ensemble minimal de services et de tarifs qui doivent être repris et complétés dans les conventions d'interconnexion
- A partir de ces services intermédiaires, il appartient aux opérateurs d'en tirer les conséquences les plus favorables aux consommateurs dans leur offre de détail
- Le catalogue doit être approuvé par l'ART avant sa publication

La démarche

- Consultation des opérateurs dès le début 2001
- Calendrier de travail fixé par l'ART
- Concertation et discussions au sein du comité de l'interconnexion : expression des besoins des opérateurs
- Négociations avec France Télécom
- Résultat : approbation du catalogue 2002 le 30 novembre



Les points forts du catalogue 2002

1. L'Internet
2. La voix
3. Autres évolutions

1. L'INTERNET : **Offre forfaitaire pour l'Interconnexion Internet (IFI)**

- Qu'est-ce que l'IFI?

= Interconnexion Forfaitaire Internet

= Nouvelle approche introduite dans le courant 2001
dans un petit nombre de pays d'Europe

= La possibilité de payer l'interconnexion en
fonction du nombre d'accès utilisés indépendamment du
nombre de minutes transportées

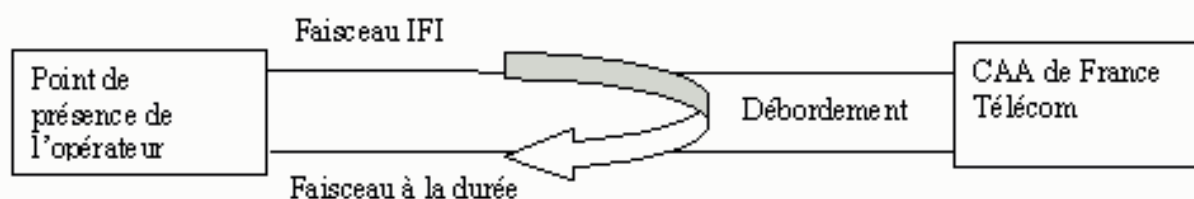
1. L 'INTERNET : **Offre forfaitaire pour l'Interconnexion Internet (IFI)**

- L'Autorité engage les travaux dès la fin de l'année 2000 et publie des recommandations en avril 2001
- Définition d'une offre, hors catalogue, par France Télécom au deuxième trimestre 2001:
 - au tarif de 145 000 francs (22 105 euro) par an pour 30 circuits au commutateur d'abonnés (niveau local) et de 280 000 francs (42 686 euro) par an pour 30 circuits au PRIF (*) (niveau régional)
 - avec débordement (cf. transparent suivant);
- Premières mises en œuvre en septembre 2001

() Point de Raccordement pour l'Interconnexion Forfaitaire*

1. L 'INTERNET : Offre forfaitaire pour l'Interconnexion Internet (IFI)

Principe de débordement



Le débordement offre la possibilité, quand les circuits forfaitaires sont tous occupés, de basculer le trafic supplémentaire sur d'autres circuits facturés à la durée

1. L 'INTERNET : Offre forfaitaire pour l'Interconnexion Internet (IFI)

- Pour l'année 2002 et au CAA, les opérateurs ont le choix d'une formule avec ou sans débordement ;
- Offre 2002 sans débordement :

	Local (CAA)	Régional (PRIF)
Prix par an et par BPN	15 600 € 102 330 francs (-30%)	30 000 € 196 787 francs (-30%)

1. L 'INTERNET : Offre forfaitaire pour l'Interconnexion Internet (IFI)

- Offre 2002 avec débordement

	Local (CAA)	Régional (PRIF) transitoire
Prix par an et par BPN	21 000 € 137 751 francs (-5%)	38 000 € 249 264 francs (-11%)

- Par rapport aux tarifs du catalogue 2001 établis sur une base à la minute, avant introduction de l'interconnexion forfaitaire, on peut considérer que les tarifs de l'offre forfaitaire 2002 de France Télécom représentent une baisse de 30% pouvant aller jusqu'à 40% suivant la situation des opérateurs.

2/ LA VOIX

- L 'évolution des tarifs à la durée
- La suppression de la zone locale de tri

LA VOIX: les tarifs à la durée services de base

	interconnexion à un niveau	nombre de points d'interconnexion pour couvrir le territoire	nombre d'abonnés couverts par point d'interconnexion	part du service dans le chiffre d'affaires d'interconnexion voix de France Télécom
intra-CAA	local (*)	environ 600 CA	50 000 abonnés	30%
simple transit	régional (*)	18 PRO	2 millions d'abonnés	65%
double transit	national (**)	1 PRO	34 millions d'abonnés	5%

(*) collecte et terminaison

(**) terminaison

LA VOIX : les tarifs

Baisse des tarifs à la durée (1/2)

- **Utilisation par l'ART d'un panier de consommation de services d'interconnexion, identique pour 2001 et 2002**

	Panier moyen
Remplissage de la partie fixe (minutes par BPN et par an)	2,6 millions
Durée moyenne des appels	3 minutes 20 sec
Répartition du trafic :	
- Heures pleines	60 %
- Heures creuses	35 %
- Bleu-nuit	5%

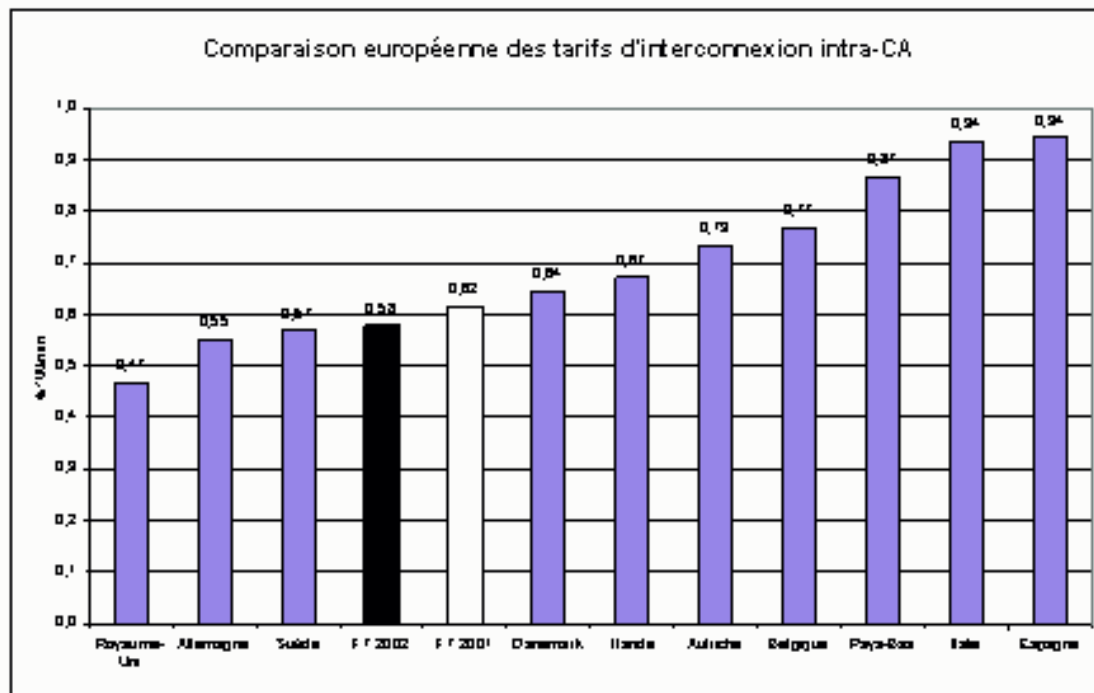
LA VOIX : les tarifs

Baisse des tarifs à la durée (2/2)

- La baisse des tarifs de base à la durée vont de 6% pour l'intra-CA jusqu'à 23,5% pour le double transit entre 2001 et 2002

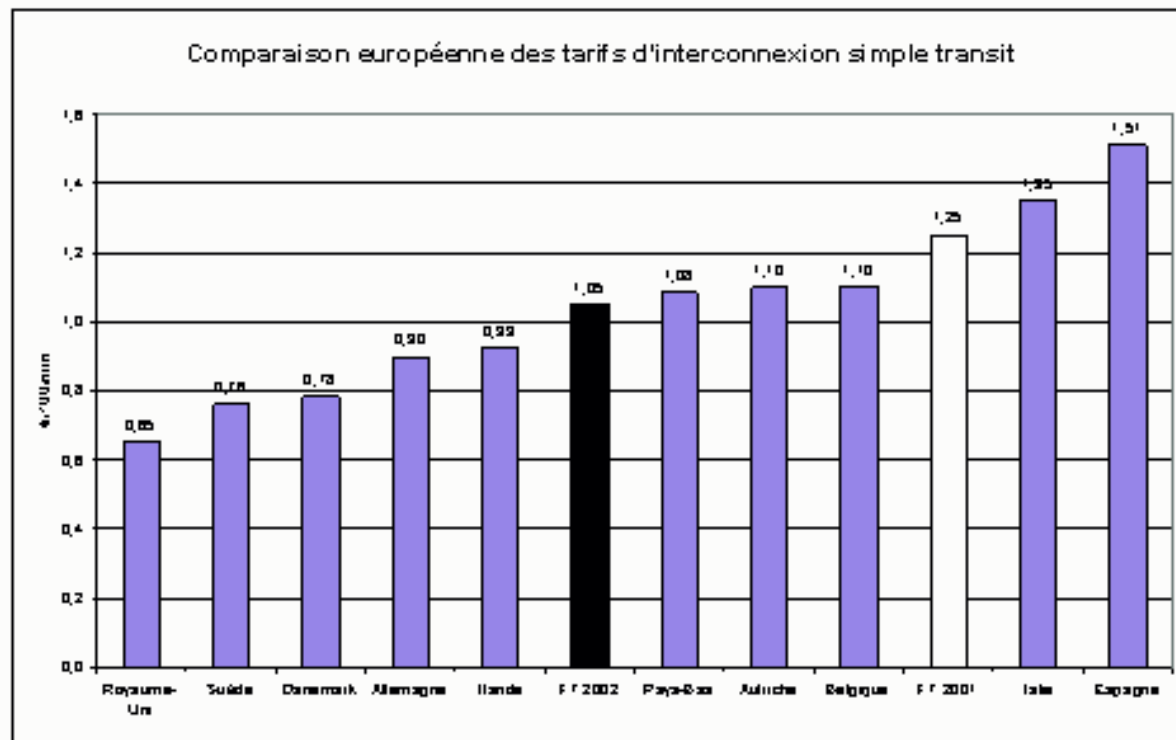
catégories de tarification	Prix à la minute (parier moyen)					évolution 2001/2002	évolution sur 4 ans
	1998	1999	2000	2001	2002		
intra-CA	0,928	0,707	0,667	0,616	0,579	-60%	-37,6%
simple transit	1,948	1,537	1,366	1,252	1,051	-160%	-46,0%
double transit	2,679	2,163	1,918	1,755	1,342	-23,5%	-49,9%

LA VOIX : les tarifs comparaisons européennes (1/3)



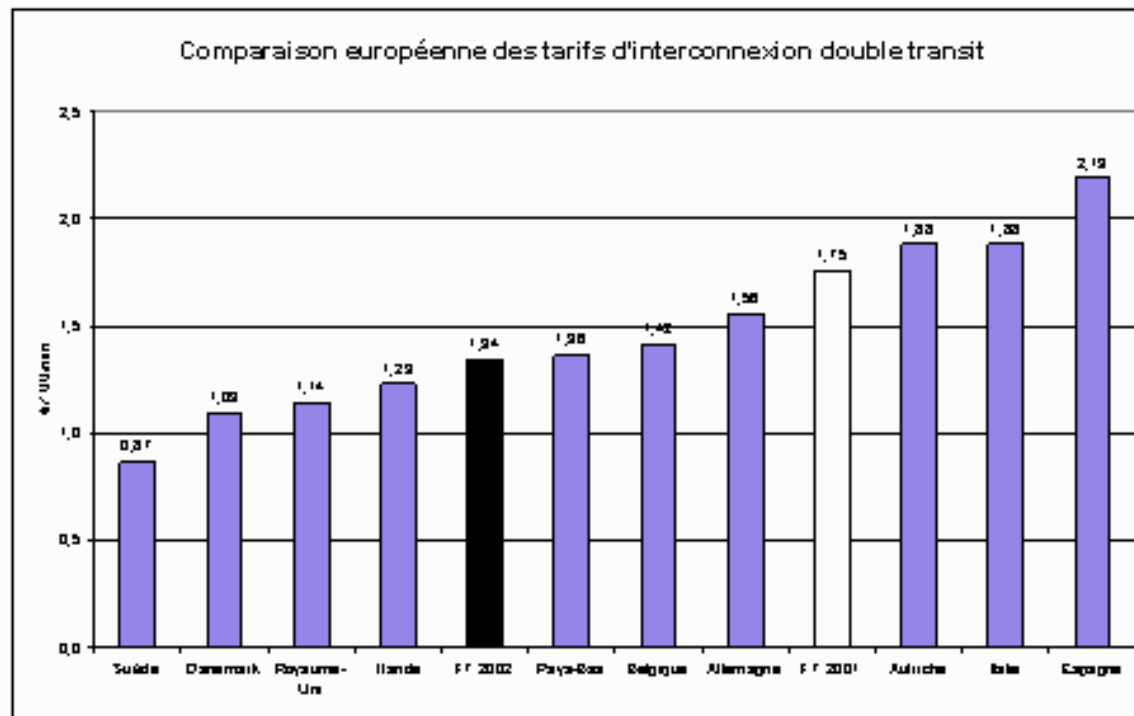
Les valeurs sont calculées en incluant l'ensemble des composantes tarifaires y compris le BPN

LA VOIX : les tarifs comparaisons européennes (2/3)



Les valeurs sont calculées en incluant l'ensemble des composantes tarifaires y compris le BPN

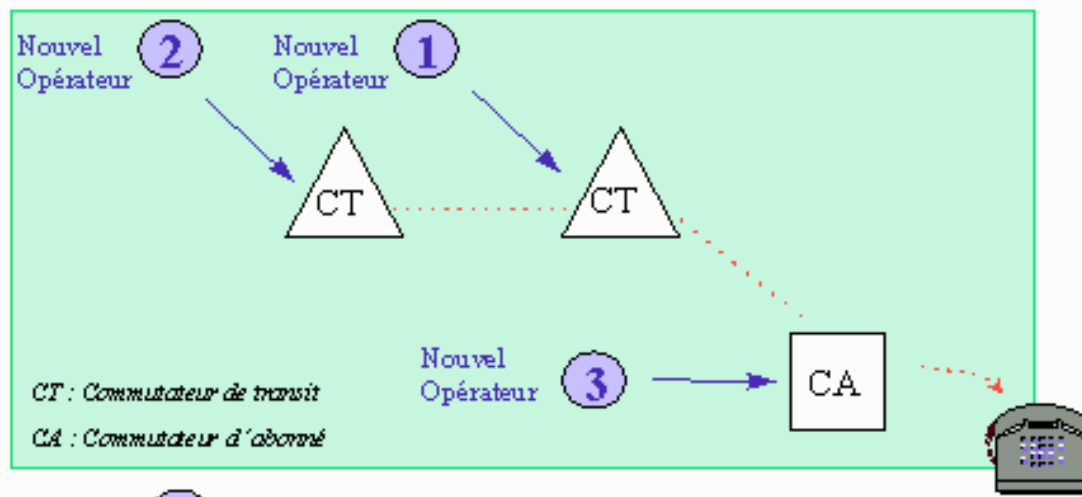
LA VOIX : les tarifs comparaisons européennes (3/3)



Les valeurs sont calculées en incluant l'ensemble des composantes tarifaires y compris le BPN

LA VOIX: les tarifs

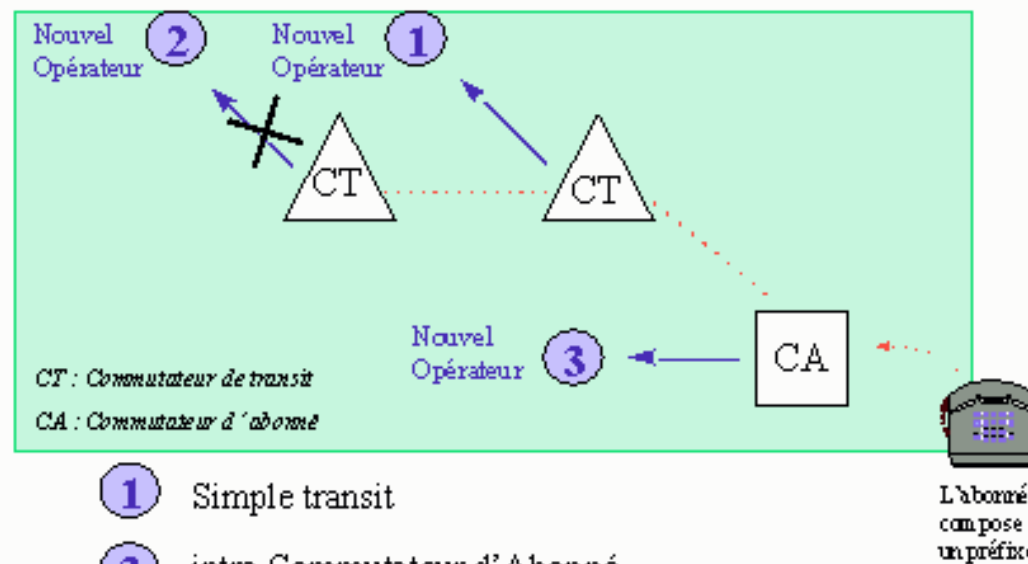
Complément : Schéma de terminaison



- ① Simple transit
- ② Double transit
- ③ intra Commutateur d'Abonné

LA VOIX : les tarifs

Complément: Schéma de collecte



CT : Commutateur de transit
CA : Commutateur d'abonné

- ① Simple transit
- ③ intra Commutateur d'Abonné
- ⊗ pas d'offre de double transit

Offre d'usage commercial : adresse pour les opérateurs L. 2004



LA VOIX: Suppression de la Zone Locale de Tri

- . Qu'est-ce que la Zone Locale de Tri?
 - = le département (sauf en région parisienne et en Corse)
 - = la zone à l'intérieur de laquelle France Télécom conserve les appels même s'ils sont émis en sélection du transporteur

- . La décision de l'Autorité en date du 18 juillet 2001 prévoit sa suppression au plus tard le 31 décembre 2001.

- . Homologuée par le Secrétaire d'Etat à l'industrie le 26 septembre 2001

Le consommateur est au cœur du dispositif

- . Décision prise après consultation des associations de consommateurs
- . Possibilité de refuser l'offre, sans pénalités
- . Maintien de la sélection du transporteur appel par appel pour les appels longue distance et locaux
- . Maintien de l'abonnement à France Télécom avec baisse attendue des tarifs des communications locales qui représentent un marché de 19 milliards de francs en 2000, soit 30% du marché des communications fixes hors Internet.

Suppression de la Zone Locale de Tri

- . La décision de l'Autorité est rappelée dans le catalogue :
 - réalisation de l'opération par Zone de Transit
 - nécessité pour les opérateurs d'informer préalablement par deux fois leurs clients

La décision de l'Autorité traduit ses priorités

- **Soutenir la concurrence** (baisse des tarifs et amélioration des conditions opérationnelles)
- **Au bénéfice du consommateur** (Internet et suppression de la ZLT)
- **En intégrant les préoccupations d'aménagement du territoire** (approche favorable au raccordement au niveau local)
- **En favorisant les progrès de la société de l'information** (interconnexion forfaitaire internet)

3/ Autres évolutions

- Majoration publiphonie
 - cette majoration est perçue par France Télécom en plus du tarif de simple transit pour les communications au départ d'une cabine et représente les 3/4 du reversement de l'opérateur à France Télécom ;
 - elle passe de 4,6 centimes d'euro en 2001 à 3,25 centimes d'euro en 2002 soit 30% de baisse.
 - cette baisse a un impact direct sur les services rendus au consommateur par les opérateurs de cartes prépayées.

3/ Autres évolutions

- Tarif de présélection
 - le tarif payé par l'opérateur à France Télécom pour la création d'une ligne présélectionnée baisse de 30% (de 8,54 euro à 6 euro par ligne) ;
 - cette baisse va accompagner le développement de la présélection dont le périmètre est étendu aux communications locales dès 2002.

3/ Autres évolutions

- L'offre de facturation pour compte de tiers des services à revenus partagés est renforcée :
 - possibilité d'ouvrir de nouveaux paliers tarifaires
 - définition des modalités tarifaires
 - prise en compte de l'évolution du cadre déontologique
- Extension de la collecte pour compte de tiers au trafic de sélection du transporteur
- Extension de la facturation pour compte de tiers aux numéros en 3B PQ

3/ Autres évolutions

- **Introduction du mode quasi-associé** (il s'agit d'un mode de signalisation plus efficace permettant de mieux gérer des architectures d'interconnexion complexes)
- **Conditions de mise en œuvre de l'interconnexion**
 - Adaptations du processus de commande dont notamment la réduction de la durée minimum des contrats BPN de deux à un an
 - Réduction des délais d'ouverture des indicatifs et des numéros
 - Réduction du tarif des prestations à l'acte (voir transparent suivant)

3/ Autres évolutions

- Prestations à l'acte
 - les prestations à l'acte sont facturées par France Télécom pour des modifications de l'architecture d'interconnexion (intervention de techniciens pour modifier les raccordements entre commutateurs) ;
 - elles baissent de 50% entre 2001 et 2002 ;
 - elles sont appelées à se développer du fait de l'introduction de l'interconnexion forfaitaire et de l'ouverture de la zone locale de tri.